

01 octobre 2020

JMO/ACM

Le club propose en double commande des séances d'écolage avion ainsi que des séances de perfectionnement planeur.

Des séances d'initiation sont possibles pour ceux et celles qui souhaitent vérifier leur intérêt pour l'aéromodélisme.

Ces séances d'initiation sont sans engagement mais leur nombre est limité à 2. Ces séances de vol se font en double commande et sous la responsabilité de l'instructeur.

Si le souhait d'apprendre à voler est confirmé, le candidat prendra une carte de membre ACM (cotisation club + adhésion à la FFAM) et pourra ensuite bénéficier des séances d'écolage, assurées par des instructeurs bénévoles du club.

Les apprentissages planeur et avion sont indépendants du point de vue technique : un élève débutant au niveau zéro peut débuter par le planeur ou bien l'avion indifféremment, selon ses préférences.

1 - Les règles pour l'apprentissage planeur ou avion sont les suivantes :

- Une séance dure en général une dizaine de minutes, et il y a maximum 2 séances par élève par session.

- L'écolage ne se fait que lorsque les conditions s'y prêtent, à savoir : pas de brouillard, pas de pluie, pas de vent supérieur à 20km/h en rafales ([ref PiouPiou61](#)). (le vol est possible, mais n'a aucun intérêt pour l'élève avec un avion qui gigote dans tous les sens). En hiver les séances peuvent avoir lieu, même à basse température, s'il n'y a pas de vent.

- Il est souhaitable que l'élève s'entraîne sur un simulateur correct (cad avec une vraie télécommande) entre les séances de vol réel. La notion de profondeur du champ visuel est délicate, mais cet entraînement permet de dégrossir les inversions (en approche principalement), et les pentes de décollage et d'atterrissage.

- L'élève est considéré comme autonome quand :

- il sait décoller dans l'axe,
- il sait atterrir sur la piste (en dur ou en herbe),
- il maîtrise ses trajectoires horizontales une fois en l'air.

Après ça, ce n'est plus de l'écolage, mais de l'accompagnement.

Cet accompagnement concerne principalement la voltige de base pour les avions et les bonnes pratiques (réglages et vols) pour le planeur.

2 - Les règles pour le perfectionnement planeur sont les suivantes :

- Le but principal de ces séances est :

- l'optimisation des réglages du planeur
- les bonnes pratiques de vol

- Ces séances se font en double-commande avec le matériel du club (planeur 2m), le matériel des élèves (compatibilité radio nécessaire – Multiplex), ou le matériel des instructeurs (planeur jusqu'à 4m). Dans ce dernier cas, les décollages et atterrissages seront fait par l'instructeur

- Ces sessions ne se font que lorsque les conditions météo s'y prêtent, à savoir : pas de brouillard, pas de pluie et des conditions favorables à la création de thermiques.

3 - Les règles communes à ces séances d'écolage avion et de perfectionnement planeur :

- Le jour précédent la séance, l'instructeur et l'élève se confirment leurs présences respectives par SMS, mail ou téléphone.
- Le club dispose de plusieurs avions-écoles, mais l'instruction peut se faire avec l'avion de l'élève.
- Si l'apprentissage se fait avec le matériel et les consommables du club ou des instructeurs, un forfait de **50** euros sera demandé pour l'ensemble de la saison, quelque soit l'assiduité ou les performances de l'élève. S'il y a casse, elle est de la responsabilité du club ou de l'instructeur.
- Si l'apprentissage se fait avec le matériel de l'élève, dans la mesure où l'avion ou le planeur le permettent (cad avec un aéronef adapté), et compatible avec les radios du club (Futaba ou Spektrum pour les avions, Multiplex pour les planeurs), l'écolage est gratuit, mais s'il y a casse, elle est à la charge de l'élève.

Le club encourage ensuite l'élève à passer les ailes ou brevets.

Nota : Ces séances d'écolage et d'accompagnement sont proposées par des bénévoles aussi bien des actifs que des retraités et se font donc en fonction de leurs disponibilités respectives.